




**Le rendez-vous des producteurs**

Ouvert le vendredi de 15h30 à 19h00

1 rue Vauban  
35430  
Saint-Père Marc en Poulet

**LE RENDEZ-VOUS DES PRODUCTEURS**

Le magasin associatif de producteurs vous accueille tous les vendredis de 15h30 à 19h. Venez à la rencontre des producteurs locaux pour acheter légumes, oeufs, fromage, viande, jus de pomme... Vous y trouverez également des produits «bios» et autres produits issus du commerce équitable.

## SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : [enfancejeunesse.sivu@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.sivu@orange.fr)

Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

### CENTRE DE LOISIRS : 2 ANS 1/2 - 12 ANS

Tous les mercredis en période scolaire de 12h à 17h30 (garde-rie de 17h30 à 19h). Inscriptions le mardi avant 12h.

### ANIMATION JEUNESSE : 11-17 ANS



**VIDE GRENIER**  
**21 MAI**  
9h-18h

Stand 3€ le mètre.  
installation à partir de 6h.  
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE.

Infos et réservation  
**06.77.10.31.48**  
**02.23.16.05.47**

ORGANISE PAR LE S.I.V.U.  
"Animation à la Vie Sociale"  
Châteauneuf, St-Père,  
St-Suliac et la Ville-es-Nonais.

Ne pas jeter sur la voie Publique. Adultes et Enfants payent leur entrée.

## ENQUETE PUBLIQUE

**CESSIBILITÉ DE TERRAINS** : La municipalité a demandé une enquête publique complémentaire préalable à la cessibilité de terrains dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC «Coeur de Village». Les pièces du dossier comprenant le plan parcellaire, la liste des propriétaires et le registre d'enquête sont consultables à la mairie du 2 au 19 mai 2017 inclus.

Monsieur Franck HELLEBOID, commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, à la mairie, mardi 2 mai de 8h30 à 10h30, mercredi 10 mai de 10h à 12h et vendredi 19 mai de 14h30 à 16h30.

## JOB DATING ALTERNANCE

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Ille-et-Vilaine organise un Job Dating Alternance pour favoriser la rencontre «chefs d'entreprises/candidats à l'alternance» : **mercredi 17 mai 2017 à partir de 14h - 17 rue Siochan à Saint-Jouan des Guérets**. Domaines de recherche : commerce, vente, distribution, tourisme, hôtellerie-restauration, comptabilité, gestion du CAP à BAC+3. Les entretiens permettront de faciliter la concrétisation de la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## A VOS AGENDAS...

**TOURNOI de BUBBLE SOCCER**  
samedi 10 juin - Tél : 02 23 16 05 47

**LE SIVU «FAIT SON FESTIVAL»**  
les 10 et 11 juin - Tél : 02 23 16 05 47

## IMPÔTS SUR LE REVENU

**DÉCLARATION** : Le service de déclaration en ligne est ouvert. Pour l'Ille-et-Vilaine, les dates de dépôt de déclaration sont :

- Déclaration papier : date limite : mercredi 17 mai 2017 à minuit.
- Déclaration en ligne : date limite : mardi 30 mai 2017 à minuit.

Retrouvez tous les services en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (déclarer en ligne, simuler son impôt, payer en ligne, ...).

## BIBLIOTHÈQUE

**HORAIRES D'OUVERTURE** : les lundis et mercredis de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

### ANIMATION GRATUITE DÉDIÉE AUX ENFANTS

Contes et histoires qui prennent vie grâce au KAMISHIBAI (petit théâtre Japonais). Samedi 13 mai de 14h30 à 15h30 (4-6 ans), de 16h30 à 17h30 (2-3 ans). Goûter offert. Inscription à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

**REMERCIEMENTS** : M. JOUQUAND Christian, ancien Péréen, a fait don de son dernier livre à la bibliothèque : «Vivre et grandir en Bretagne romantique, au temps des trente Glorieuses».



## ÉLECTIONS 2017



**PRÉSIDENTIELLES** : 2<sup>e</sup> tour : dimanche 7 mai 2017.

**LÉGISLATIVES** : 1<sup>er</sup> tour d'élection : dimanche 11 juin ; 2<sup>e</sup> tour : dimanche 18 juin 2017.

**Lieu de vote** : les bureaux de vote sont situés au **Restaurant Scolaire** - 8 rue de la Croix Hodye. Pour les «Présidentielles», ils seront ouverts de 8h à 19h. Pour voter, munissez-vous de votre **nouvelle** carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

**Rappel vote par procuration** : gratuite, la démarche doit être faite au Tribunal d'Instance (T.I.) du domicile ou lieu de travail, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) par la personne qui donne procuration. Documents à fournir : titre d'identité et formulaire de procuration. Le formulaire peut être rempli sur place ou en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Cette démarche en ligne ne vaut pas procuration, il faut **impérativement** finaliser la demande au guichet (Tribunal, commissariat ou gendarmerie).

## CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE

**CAFÉ DES AIDANTS** : Temps d'échange de 15h à 16h30 à Dinard (Le Beauséjour - 2 rue de Saint-Lunaire). Mardi 30 mai. Thématique : «*En tant qu'aidant, comment s'adapter à l'évolution de la personne accompagnée*». Contact : 02 99 16 88 76.



## DÉCHETS - MAI

**BACS JAUNES** : vendredis 12 et 26 mai.

**ORDURES MÉNAGÈRES** : **tous les jeudis**, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir.

**FERMETURE DECHÉTERIES** : les 5 déchèteries de l'agglomération seront fermées le lundi 8 mai, jeudi 25 mai et lundi 5 juin.



## CÉLÉBRATIONS

### MESSES LES SAMEDIS À 18H :

6 mai à Miniac Morvan ; 13 mai à Saint-Père Marc en Poulet ; 20 mai au Tronchet ; 27 mai à la Ville-ès-Nonais.

### MESSES LES DIMANCHES À 10H30 :

7 mai à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine ; 14 mai à Plerguer ; 21 mai à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine ; 28 mai à Plerguer.

**ASCENSION** (1<sup>ère</sup> des Communions) : Jeudi 25 mai à 10h30 à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.



## MOT DU JARDINIER

«Mai en rosée abondant rend le paysan content.»



## À VOS AGENDAS



**LUNDI 9 MAI** : concours de pétanque - Club du Clos Poulet.

**SAMEDI 20 MAI** en soirée : repas organisé par l'association de Chasse. Contact : M. GAUDIN au 06 30 60 84 15.

**L'ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE** ouvre ses portes le samedi 20 mai 2017 de 10h à 13h. L'équipe pédagogique ainsi que l'association des parents d'élèves se feront un plaisir d'accueillir petits et grands. Contact : 02 99 58 81 27.

## VOYAGE DES MINEURS



### L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit **OBLIGATOIREMENT** présenter les 3 documents suivants :

- l'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce formulaire est à télécharger sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport) ;
- sa pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport + le visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)).

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

## RECENSEMENT



**BIENTÔT 16 ANS ?** Dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie qui délivre une attestation de recensement et transmet le dossier en vue de la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). La JDC est **obligatoire** pour toute inscription à un examen (BAC, CAP, BEP, concours...) et pour le permis de conduire. Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la JDC, l'impossibilité de s'inscrire à un examen, et une non-inscription automatique sur les listes électorales. Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité et livret de famille des parents.

## LA VÉRITÉ SUR...



### LE PROJET D'ACROBRANCHE AU FORT

Au printemps 2018, ouvrira un accrobranche au Fort de Saint-Père Marc en Poulet. Le prestataire, «Forêt Adrénaline», gère déjà d'autres parcs en Bretagne ([www.foretadrenaline.com](http://www.foretadrenaline.com)). Forêt Adrénaline installera, à ses frais, les parcours d'accrobranche pour 10 ans et percevra les entrées des visiteurs. La commune de Saint-Père Marc en Poulet percevra une participation financière (redevance) qui ira de 12 500 € à 52 000 € par année de fonctionnement en fonction du nombre d'entrées payantes.



### PERMANENCES DES ÉLUS

**Jean-François RICHEUX** : tous les jours sur rendez-vous.

**Thierry NUSS** - 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations : sur rendez-vous.

**Elisabeth LE PAPE** - 2<sup>e</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage : sur rendez-vous.

**Loïc CAVOLEAU** - 3<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale : sur rendez-vous.

**Chantal BESLY** - 4<sup>e</sup> adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires : sur rendez-vous.

**Jean-Luc LECOULANT** - 5<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts : sur rendez-vous.

**VIE MUNICIPALE** : le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est consultable sur le site : [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr).

## Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. 02 99 58 81 06

[contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr)

[www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr)

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé  
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.